
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 29 septembre 2011, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Début de la séance 16h20

Présidence: M. Boris Vejdovsky

Direction: M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
Mme Franciska Krings, Vice-rectrice
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général

Membres présents:

Mme Claire Clivaz - M. Kevin Bonzon - M. Michael Hahn - M. David Boulaz - Mme Rebecca Joly - M. Said Ertekin - M. Hans-Georg Von Arburg - Mme Mélanie Glayre - M. Romain Bionda - M. Fabien Ohl - M. Pascal Roman - M. Jacques-Antoine Gauthier - M. Jean-Pierre Müller - M. Antonin Chevalley - M. Andrea Coduri - M. John Antonakis - M. Jean-Claude Usunier - Mme Corinne Delapierre - Mme Céline Rozenblat - Mme Sabrina Damiani - Mme Mette Berger - M. Winship Herr - M. Jacques Beckmann - M. Jean-Marc Joseph - Mme Brigida Rusconi - M. Vincent Sonnay - M. Jalel Araiedh - Mme Carine Carvalho

Excusés:

M. René Knüsel (Doyen SSP) - M. Daniel Oyon (Doyen HEC) - M. Xavier Gravend - Mme Agnieszka Soltysik Monnet - M. David Giauque - M. Alessandro Villa - M. Steve Binggeli - M. Joël Gashaza - M. Torsten Vennemann - Mme Nathalie Chèvre - M. Nicolas Gilliard - Mme Nicole Vouilloz - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 26 mai 2011
3. Communications du Bureau
- 3bis Communications de la Direction
4. Renouvellement des Commissions du CU :
 - Commission législative (2 étudiant/Es)
 - Commission des finances et de gestion (2 étudiant/Es)
 - Conseil de discipline (3 étudiant/Es -2 membres et 1 suppléant/E)



5. Formation des groupes de travail pour le développement du RGE - *convocation et PV de la séance du 26 mai 2011*
6. Consultation de l'avant-projet MEDUNIL - *annexes*
7. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue du Président

Le Président souhaite une chaleureuse bienvenue aux membres du Conseil en ce début d'année académique et assure que le quorum est atteint. Il souhaite particulièrement la bienvenue aux nombreux·ses et nouveaux·elle représentant·e·s du corps étudiantin et aux nouveaux·elles membres de la Direction, Mme la Vice-rectrice Franciska Krings et M. le Vice-recteur Benoît Frund.

2. Formalités

• Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point *3bis Communications de la Direction*.

• Adoption du procès verbal du 26 mai 2011

Le procès verbal est adopté tel que présenté.

3. Communications du Bureau

Le Bureau s'est réuni pour la préparation de cette séance et a discuté de l'année du Conseil qui se promet riche et intéressante, avec le projet MEDUNIL, ainsi que la mise sur pieds des Groupes de Travail qui font suite aux travaux sur le RGE. La Direction aura d'importantes communications pour la séance d'aujourd'hui, entre autre la présentation du Plan stratégique.

3bis Communications de la Direction

Le Recteur présente la nouvelle Direction de l'UNIL qui est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2011. La première tâche, sur laquelle elle s'est penchée, est le Plan d'intentions. Le Recteur rappelle que la LUL a été modifiée et prévoit que l'UNIL va avoir un Plan d'intentions qui sera la base de négociation entre l'UNIL et l'État pour construire le Plan stratégique qui est soumis au Grand Conseil et qui fixe le cadre d'autonomie pour l'Université durant les 5 prochaines années. La Direction espère que le Plan d'intentions sera soumis dans les temps, puisqu'il y a encore du travail. L'objectif serait que le CU puisse l'examiner dans sa séance de novembre. Une 2^{ème} séance est prévue en décembre à ce sujet. Le Recteur rappelle que le Conseil doit donner un préavis, et non l'adopter. L'intention serait de modifier et d'affiner ce Plan d'intentions après les discussions approfondies du CU. L'avis formel sera donné par le CU en décembre. Si le calendrier est respecté, la Direction pourra transmettre à l'État le plan en début janvier.

La deuxième communication du Recteur concerne le Budget 2012. Le Recteur rappelle que le Budget est préparé par la Direction de l'UNIL et préavisé par le CU, ce qui a été fait le 26 mai dernier. Le Recteur estime utile que la Direction donne des informations puisque au moment où le budget est voté par le CU, il est transmis à l'État entre le mois de mai et la rentrée 2012 et il se passe beaucoup de choses. Des discussions techniques entre les différents services de l'État ont lieu et ensuite il fait l'objet d'une

discussion politique au sein du gouvernement qui est reflétée dans le budget de l'État de Vaud; ce dernier vient d'être annoncé par le Président du Conseil d'État. En ce moment, le projet est soumis au Grand Conseil qui le votera probablement en décembre. La Direction a tout récemment appris quelle était la version du Conseil d'État, qui est la plus importante puisque sous réserve d'éventuelles modifications par le Grand Conseil, elle nous donne une indication précise sur ce que sera le niveau de la subvention cantonale à l'UNIL. Lors de la séance du 26 mai, le Recteur avait expliqué le budget qui présentait une forte croissance: 19.5 mio charges en plus par rapport à 2010. La subvention cantonale a été demandée par l'UNIL avec une augmentation de 7 mio. La subvention demandée au Canton de Vaud a été de 268.7 mio.

La décision prise par le Conseil d'État a été d'accorder l'entier de la subvention, avec quelques réserves. Le Conseil d'État a ajouté 200'000 francs à cette subvention. Il y a deux petits ajustements techniques concernant l'estimation des subventions fédérales et les subventions des autres cantons qui ne sont pas encore sûres à ce jour, c'est des calculs qu'ils le donneront plus tard. Ces deux montants figurent dans le budget de l'UNIL et celui de l'État. Il y a une différence de 500'000 francs d'augmentation proposée par l'État. Tout ça fait donc un budget 2012, toujours sous réserve des décisions du Grand Conseil, inchangé pour ce qui concerne les charges, c'est à dire que les budgets négociés avec les facultés ne bougeront pas. La Direction avait proposé un budget déficitaire avec 425.8 mio de charges, 420.2 mio de produits et un déficit de 5.5 mio. La seule différence sera donc, grâce à ces deux petites modifications, la diminution du déficit à 4,8 mio. Ces informations sont jointes au PV (*annexe*).

Le Président remercie le Recteur pour l'avoir corrigé, cette année ce sera bien un Plan d'intentions qui sera adopté et non un Plan stratégique. Le Président rappelle les prochaines séances du CU: 24 novembre et 15 décembre.

4. Renouvellement des Commissions du Conseil de l'UNIL

Le Président rappelle que les commissions sont très importantes et qu'il faut qu'elles soient en tout temps capables de se réunir et travailler, en particulier pour le Conseil de Discipline.

- Commission législative (2 étudiant/Es)

M. Bionda s'est proposé comme candidat étudiant pour la Faculté des Lettres.

M. Erketin propose aussi sa candidature pour cette commission.

M. Erketin demande en quoi consistent les tâches de la Commission législative.

Le Président répond qu'il s'agit de se pencher sur les révisions des règlements qui affectent les différentes facultés de l'UNIL.

M. Joseph, Président de cette commission précise que la commission a eu besoin de beaucoup de temps pour se réunir l'année passée. Un des points traités a été l'engagement des maîtres assistants et un prochain point à traiter sera le statut des MER qui pose des problèmes et les statuts du PAT. M. Joseph ajoute qu'il est ravi d'avoir des nouveaux étudiants parce que l'année passée ils ont manqué.

Les candidats sont approuvés à une large majorité.

- Commission des finances et de gestion (2 étudiant/Es)

M. Coduri demande combien d'heures de travail il faut dédier à cette commission avant que le budget soit proposé au Conseil de l'UNIL.

M. Chevalley avait envoyé un mail pour dire qu'il était candidat pour cette commission.

Les deux candidats sont été approuvés à large majorité.

- **Conseil de discipline (3 étudiant/Es - 2 membres et 1 suppléant/E)**

M. Araiedh et Mme Glayre se proposent.

M. Bionda se propose comme suppléant pour cette commission.

Le Conseil approuve ces trois nominations à large majorité.

5. Formation des groupes de travail pour le développement du RGE - convocation et PV de la séance du 26 mai 2011

Le Président rappelle les groupes de travail qui ont été acceptés lors de la votation du RGE: Groupe de Travail sur la Multiplication des Évaluations et groupe de travail sur les Sessions d'Examens et les Sessions Partielles.

Pour la formation de ces GT on a demandé qu'il y ait au minimum 3 membres du CU et la participation aux GT est élargie à l'ensemble de la communauté universitaire, pour ne pas surcharger le travail des membres du CU. Les GT doivent consister à au moins 8 personnes jusqu'à 15 personnes.

M. Araiedh informe qu'il y a 10 personnes prêtes à faire partie de ces GT à la FBM mais ils aimeraient avoir plus d'informations là-dessus.

Mme Delapierre demande la charge de travail pour les deux groupes.

Mme Chaperon répond que c'est des séances très longues et qui se réunissent souvent. C'est un travail intense et important qui demande de l'investissement. Les séances sont plutôt en fin de journée.

Le Président souligne que c'est un travail dur mais très important, ce qu'on a déjà pu voir avec le RGE.

- **Groupe de Travail sur la Multiplication des Évaluations**

M. Coduri se propose comme membre du Conseil pour ce GT.

M. Bionda et Mme Glayre se proposent aussi pour faire partie de ce groupe, ce qui permet d'avoir les trois membres du CU.

M. Herr demande si le cahier de charge et le nombre de séances sont similaires à ceux du GT pour le RGE.

Mme Chaperon répond que ce seront des séances difficiles; pour le RGE il y en a eu huit, mais dans ces séances il y aura beaucoup de discussions sur ces sujets difficiles donc elle ne peut pas assurer qu'il y aura que 2 ou 3 séances. Dans le GT du RGE ils avaient commencé à traiter ces arguments et vu que ça durait trop de temps ils ont décidé de proposer deux GT au CU, ce seront donc des GT chargés, à moins qu'on ne trouve une idée géniale.

Le Président observe qu'il manque un représentant du Corps Intermédiaire.

On demande si les 10 étudiants de FBM pourront tous entrer.

Le Président répond que le maximum de participants sera de 15 et les membres du CU ont la priorité.

M. Joseph se propose pour faire aussi partie de ce GT.

Le Groupe de Travail est ainsi adopté par le Conseil.

- Groupe de Travail sur les Sessions d'Examens et les Sessions Partielles

Le Président présente la situation complexe, puisqu'il manque un représentant en Lettres, un du Corps Intermédiaire et les membres du CU.

Mme Delapierre se propose au GT Sessions.

Mme Clivaz se propose aussi avec enthousiasme.

M. Herr demande si ces GT tiennent des PV et si on y a accès.

Mme Chaperon répond qu'il n'y aura pas de PV, mais des résultats.

M. Erketim demande si on doit décider maintenant.

Le Président répond qu'il serait agréable au Conseil d'avoir des GT constitués aujourd'hui, plus tôt ils seront constitués, plus tôt ils commenceront leur travail.

M. Boulaz observe que n'ayant pas les 10 étudiants intéressés ça sera difficile de former les GT.

Le Président rappelle qu'il souhaite avoir une composition minimale, quitte à ce qu'à une prochaine séance on ait de nouvelles candidatures. En l'état il manque encore un membre du Conseil.

M. Ertekin se présente pour ce GT aussi.

M. Gauthier se propose aussi.

Mme Chaperon rappelle qu'il faut une présidence pour ces GT.

M. Boulaz relève qu'il manque encore quelqu'un de la Faculté de Lettre.

Mme Chaperon rappelle aussi que les sessions partielles de la Faculté des Lettres sont particulièrement compliquées, il serait donc bon qu'il y ait quelqu'un du décanat de la faculté qui participe à ce GT, avec un étudiant en Lettres.

M. Araiedh pense que ça serait bien de relancer un appel aux membres qui sont hors du CU.

Le Président précise que le Bureau propose que ces GT désignent eux mêmes leur rapporteur, qui soit un membre du CU.

M. Herr se propose aussi pour ce GT.

6. Consultation de l'avant-projet MEDUNIL

M. le Recteur commence en rappelant que le projet est en construction depuis mi-2006; il a fait l'objet de plusieurs rapports et de deux consultations auprès du CU. Le Groupe de travail désigné par le Conseil d'État s'est penché sur ce projet et a présenté son rapport final. Ce rapport, qui a été présenté en annexe au CU, et qui définit l'organisation nouvelle qui est proposée dans le cadre de MEDUNIL, a été adopté par le Conseil d'État en décembre 2009.

À cette date le Conseil d'État a chargé un Groupe de travail de traduire ce rapport en plusieurs projets de modifications de la LUL. Ce Groupe de travail était formé par des représentants de la Direction de l'UNIL, de la Direction du CHUV, du Décanat de la FBM et des deux départements DFJC et DSAS. Le Groupe a travaillé pendant une année pour

traduire le rapport en un projet de modification de la loi, et a présenté le projet de loi en février 2011.

Le Conseil d'État a donc pris décision en début juillet 2011 de mettre ce projet de modification de loi en consultation externe, selon la procédure habituelle. Cette consultation a été adressée aux organes suivants: les Départements du Canton, les partis politiques, les syndicats, les associations, les HES, les hôpitaux, ainsi que les organisations économiques. À ce titre la Direction de l'UNIL est consultée de manière séparée de la FAE et d'ACIDUL.

La Direction a décidé elle-même de procéder à une consultation interne pour étayer son avis. La Direction s'est adressée au CU, ainsi qu'à d'autres organes de l'UNIL comme le Décanat FBM, la commission du personnel de l'UNIL, le Conseil de FBM, et un certain nombre d'associations.

Le Recteur rappelle que le projet a largement évolué en particulier avant le dépôt du rapport final; il rappelle que l'avis du CU a été très largement pris en compte.

Le Recteur trace les grandes lignes des relations entre le CHUV et l'UNIL. L'UNIL a comme mission d'effectuer l'enseignement et la recherche dans le domaine des Sciences de la vie et de la médecine, et dans ce cadre elle doit interagir avec le CHUV. La FBM est composé par deux sections: celle des Sciences Fondamentales qui réunit des départements qui sont structurellement rattachés à l'UNIL et qui fonctionnent dans une ligne hiérarchique qui est semblable à celle des autres facultés de l'UNIL. L'autre section est celle des Sciences cliniques dans laquelle l'ensemble des collaborateurs ne sont pas rattachés à l'Université, tout en étant des collaborateurs du CHUV. Ces personnes sont engagées et payées dans la ligne hiérarchique du CHUV et ont des tâches cliniques à assumer pour lesquelles il reçoivent un cahier de charge de la part du CHUV; par ailleurs, ils ont des tâches académiques d'enseignement et recherche pour lesquelles ils reçoivent un cahier des charges par le Décanat de la FBM.

La FBM ne fonctionne pas exactement comme une autre faculté. Si on pense à la gestion financière la FBM gère le budget de la section des sciences fondamentales, mais ne gère pas le budget de la section des sciences cliniques, qui est gérée par le CHUV. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'ouvrir un poste professoral il faut qu'il y ait l'accord de la part du CHUV pour la partie clinique, et l'accord de la FBM pour les tâches du domaine de le/la professeur/E dans l'enseignement et la recherche. Tout ce qui concerne l'enseignement, l'organisation et gestion des études de médecine la compétence est purement de l'UNIL. Sur les 500 professeur/Es à l'UNIL 200 sont affilié/Es à la FBM, tandis que quelque 150 professeur/Es sont sous l'autorité d'engagement du CHUV. Cette situation comporte un certain degré de complexités, en particulier pour la gouvernance de la FBM, puisque en terme de Faculté elle dépend de l'UNIL, mais aussi, et pour une grande partie, directement du CHUV, puisque la section Clinique compte un nombre plus important de personnes que la section des sciences fondamentales. Les missions académiques confiées à la faculté posent certains problèmes parce que la définition du champ de recherche n'est pas toujours claire dans les cahiers des charges qui sont donnés par le CHUV.

Pour ce qui est de l'aspect financier tous les collaborateurs de la section clinique ont des salaires qui sont alloués par le CHUV, en revanche l'UNIL lui verse une subvention de 110 millions par année pour les tâches d'enseignement assumées par ses professeur/Es engagé/Es par le CHUV. Cette structure complexe est commune à plusieurs Universités au monde puisqu'il y a des missions de recherche d'une partie et les missions sanitaire de l'autre part qui dépend de l'Hôpital. À Genève, par exemple, l'organisation n'est pas la même: les professeurs cliniciens ont deux contrats, clinique et académique, ce qui pose aussi un certain nombre de problèmes. À Zurich les professeurs cliniciens sont

engagés et payés par l'Université mais tous les autres collaborateurs sont payés par l'hôpital, ce qui a donné lieu à des conflits importants.

Actuellement le Doyen de la FBM siège dans le Conseil de Direction du CHUV. L'État a mis en place un organe de décision, Le Conseil de Direction UNIL/CHUV, qui est composé de représentants de la Direction de l'UNIL et du CHUV. Ce Conseil siège une fois par mois et prend l'essentiel des décisions académiques qui concernent l'ensemble de la Faculté aussi bien pour la partie clinique que pour la partie fondamentale. Le Recteur insiste que si cet organe de décision fonctionne bien, c'est parce que les personnes qui y siègent ont appris à travailler ensemble. Il a un certain nombre de fragilités liées à ce que l'équilibre de travail dépend des personnes et non de la structure elle-même.

Le Conseil d'État a inscrit dans son programme de législature la volonté de faire évoluer cette organisation; c'est la raison pour laquelle il a mandaté ce groupe de travail pour élaborer le projet de loi soumis au CU.

L'objectif de ce projet est d'intégrer et incorporer les missions académiques et les missions sanitaires. Le but de MEDUNIL est de donner une direction commune aux missions clinique et d'enseignement et de recherche. L'idée de créer parallèlement à l'UNIL une École de médecine ayant été rejetée, le projet de loi MEDUNIL propose non pas de fusionner, mais de marier le CHUV et l'UNIL tout en conservant l'intégrité des deux structures. L'idée est de créer une gouvernance commune aussi bien pour l'hôpital et ses missions cliniques que pour la FBM et ses missions d'enseignement et de recherche.

Les principales préoccupations ressorties des consultations précédentes avaient trait à la gestion des relations, au sein de la gouvernance, entre le CHUV et l'UNIL. Une autre préoccupation était le contrôle des flux financiers. La troisième préoccupation, qui a suscité un long débat, était la place des sciences fondamentales, ou comment garantir que la gouvernance unique préserve la place et le statut de la biologie.

La solution proposée par le projet de loi MEDUNIL est une gouvernance avec un/E Président/E et deux Vice-président/Es. Les institutions UNIL et CHUV resteraient telles qu'elles sont, mais chacune aurait un/E vice-président/E en charge de la Direction de l'Hôpital et un/E en charge de la Faculté. Cet organe commun aurait un/E vice-président/E plutôt en charge des dossiers sanitaires, et un/E autre plutôt en charge des dossiers académiques, étant entendu que les trois personnes assumeraient collectivement l'ensemble des décisions. Ainsi, le Décanat dans le sens strict du terme n'existerait plus, et le/la doyen/ne deviendrait un des trois membres de cette présidence.

Dans cette nouvelle organisation, il y aurait un budget de l'UNIL pour couvrir la partie fondamentale et académique de MEDUNIL et une subvention de l'UNIL au CHUV pour couvrir les tâches d'enseignement et de recherche assumées par le CHUV. En ce qui concerne la nomination des professeur/Es, le Recteur estime que le système proposé clarifie les responsabilités et d'une certaine manière renforce certaines compétences de l'UNIL: les professeur/Es de la section des Sciences cliniques qui aujourd'hui font l'objet d'une décision commune, seront objet de décision de l'UNIL sous réserve de l'accord de la Présidence de MEDUNIL, et inversement les postes cliniques seront de la compétence de MEDUNIL, sous réserve de l'accord de la Direction de l'UNIL.

Le Conseil de Faculté changerait de nom et s'appellerait *Conseil Académique*; il aurait les mêmes tâches que le Conseil de Faculté actuel, mais une composition différente pour tenir compte de toute la population de MEDUNIL, en particulier le personnel soignant qui devra aussi y être représenté.

La place des sciences fondamentales disposerait d'une unité avec son propre budget. Le but de MEDUNIL est aussi de créer un vocabulaire administratif commun. MEDUNIL propose que les personnes qui ont un cahier de charges majoritairement académique aient un titre académique, et que les personnes qui ont un cahier des charges majoritairement avec des missions cliniques aient leurs propres titres, dont la nouveauté principale serait le «Professeur clinicien», qui serait reconnu principalement sur ses qualités cliniques mais également sur ses qualités d'enseignement et de recherche.

Le Recteur rappelle que ce qui est mis en discussion ce sont les modifications de la LUL. Les principales modifications sont faites pour décrire cette organisation commune (art. 36a) et pour introduire les nouveaux titres académiques (art. 52 et suiv.). Le Recteur précise qu'il ne s'agit pas pour lui d'exprimer la position de la Direction mais donne sa position et propose au Conseil de débattre tout en restant disponible pour les questions.

Le Président remercie le Recteur pour sa présentation des enjeux pratiques et politiques du projet MEDUNIL et ouvre le débat.

M. Ertekin croit que ce serait intéressant d'entendre les représentants de la FBM exprimer leur position sur un sujet qui les concerne au premier chef.

Mme Rusconi, membre de l'Association des Doctorants et Assistants de la FBM, annonce que l'association n'a pas encore tenu son AG, mais a néanmoins discuté de ce thème de façon informelle. Le sentiment qui semble dominer est que le problème ne résout rien et on se retrouve avec les mêmes problèmes. Les doctorants au CHUV sont considérés comme des étudiants, et n'ont, à ce titre, pas le même accès à l'assistantat que les doctorants de l'UNIL. Mme Rusconi insiste sur le fait que les changements proposés par MEDUNIL sont insuffisants si les RH restent et que le type de contrats proposés aux collaborateurs restent les mêmes.

M. Joseph représentant du CI rapporte la position de LAMER; puis il nuance cette position avec une opinion personnelle. LAMER est favorable à un changement de la situation actuelle, parce qu'elle considère que l'activité clinique est mal reconnue. Depuis 2006 et la création du conseil UNIL/CHUV, la situation s'est sensiblement améliorée, mais l'activité clinique reste selon LAMER un parent pauvre. LAMER actuellement est plutôt favorable à MEDUNIL, malgré une résistance certaine concernant la gouvernance. Le Doyen choisi par le Président pose des problèmes à LAMER, puisque ce mode de nomination diffère de ce qui se passe dans les autres facultés et de ce qui se passe au CU. LAMER trouve surprenante ce qui apparaît comme une autocratie. Concernant la reconnaissance des titres académiques, LAMER redoute que l'on en arrive à créer des sous-catégories de professeur/Es avec le «Professeur clinicien». LAMER se demande si ça ne serait pas mieux de considérer l'excellence clinique comme un critère de jugement à côté de l'excellence d'enseignement et de recherche plutôt que de créer ce titre.

A titre personnel, M. Joseph évoque sa crainte de voir la FBM se muer en une école professionnelle. Selon lui, il faudrait académiser les sciences cliniques pour que les cliniciens fassent de l'excellente recherche et un très bon enseignement plutôt que donner des titres académiques sous-évalués pour les cliniciens. Un système plus simple serait une meilleure intégration et reconnaissance de la clinique en évitant la création du système compliqué MEDUNIL que M. Joseph juge excessivement compliqué. M. Joseph rappelle que depuis 2006 il y a déjà eu de grandes améliorations dans la collaboration entre le CHUV et l'UNIL grâce au Recteur et ses excellentes relations avec la direction du CHUV.

M. Beckmann fait partie du corps professoral et précise qu'il est le seul P.O. à faire partie des deux sections de la FBM (sciences cliniques et sciences fondamentales). M. Beckmann se dit réticent vis à vis de la fusion de la FBM et se demande si c'est un changement justifié. M. Beckmann estime que MEDUNIL ne fonctionne pas et donne comme exemple les systèmes informatiques du CHUV et de l'UNIL qui sont encore incompatibles à ce jour. Il ne voit pas d'améliorations structurelles, alors que le travail entre individus porte lui ses fruits. MEDUNIL a quand même certaines choses positives mais qui ne sont pas toutes présentées. Dans l'enseignement on oublie qu'il y a aussi un enseignement post-grade à l'Hôpital qui n'est pas suffisamment présent (assistants qui font la formation FMH). Il y a un autre corps complètement ignoré par l'Hôpital et par l'UNIL qui sont des gens qui se spécialisent dans un certificat FAMH (médecine de laboratoire). MEDUNIL se penche sur le cas des professeurs cliniciens mais ignore les biologistes hospitaliers. MEDUNIL à ce jour n'apporte aucun progrès en ces termes. M. Beckmann voit dans MEDUNIL des opportunités, mais des inquiétudes restent. Aujourd'hui les personnes s'entendent bien, mais ce n'est pas sûr que dans le futur la situation sera la même. M. Beckmann pose la question si le Directeur général de l'Hôpital sera toujours un académique, ou s'il se peut qu'il/elle vienne de quelque autre secteur de l'administration.

M. Herr parle à titre personnel, puisqu'il y aura une réponse officielle de la part de l'École de biologie. Il ne voit pas de changements essentiels dus à la possible introduction de MEDUNIL; il ne perçoit pas, en particulier, d'atteinte à l'autonomie des écoles. Celles-ci collaborent bien avec le Décanat et M. Herr pense qu'elles pourront collaborer aussi bien ou mieux avec la co-présidence de MEDUNIL.

Du point de vue de la Biologie il avait la crainte qu'elle soit soutenue par cette organisation qui sera plutôt médicale, mais avec un département des sciences fondamentales qui peut s'auto-organiser il pense qu'ils pourront être partenaire avec la partie académique et avoir même plus de collaboration et d'interaction. M. Herr estime que si on veut vraiment donner un impulse à la recherche clinique il faudra convaincre des politiciens qu'il faut un soutien financier supplémentaire.

M. Michaud communique qu'il remplace le Doyen M. Francioli pour quelques semaines. Il se déclare navré de devoir dire que le Décanat unanime ne soutient pas MEDUNIL. M. Michaud mesure les efforts et l'énergie qui a été mise ces cinq dernières années dans un projet auquel il croyait au début et qui s'est, selon lui, effiloché. Une des raisons pour laquelle le Décanat ne soutient pas ce projet c'est qu'il n'apporte pas de valeur ajoutée suffisante par rapport à la situation présente. Le Décanat a le sentiment que la collaboration entre l'UNIL et le CHUV à travers le Comité de Direction UNIL/CHUV fonctionne très bien. Il retient pourtant que cela pourrait fonctionner moins bien si les personnes changeaient, mais il estime que MEDUNIL n'apporte pas de remède à cela. Une autre grande crainte du Décanat c'est qu'on fasse dériver le budget de l'UNIL vers les soins qui sont gourmands et que les aspects académiques ne soient mis de côté. Il redoute que la gouvernance ne tourne au rapport de force, alors que maintenant l'équilibre est mieux respecté. Il exprime aussi la crainte que la section des sciences fondamentales devrait avoir un budget séparé, et ne finisse par se séparer du corps de l'Hôpital et qu'on se retrouve à la situation d'avant 2003, époque à laquelle on a marié la biologie et la médecine. M. Michaud pense que c'est un mariage qui fonctionne assez bien mais qui doit encore évoluer.

M. Michaud relève que le modèle qui a été utilisé pour imaginer MEDUNIL est un modèle qui vient d'Amsterdam, mais que c'est un modèle dans lequel la biologie n'a pas la place qu'elle a à la FBM. M. Michaud termine en disant qu'il y a un certain nombre de nouveautés que MEDUNIL amène qui peuvent parfaitement être proposés en absence de l'ensemble du projet.

La Direction du CHUV tient beaucoup à la filière de professeur clinicien, mais M. Michaud pense qu'il faut faire attention qu'elle ne devienne pas une filière de sous-professeurs et qu'elle obéisse à des critères bien précis.

Le Décanat FBM soutient que la recherche clinique doit être mieux soutenue du point de vue budgétaire. Ce qui pose des problèmes énormes c'est de trouver l'équilibre entre les soins que les professeur/Es cliniciens doivent dispenser aux malades, la recherche sur laquelle ils/elles sont jugé/Es et l'enseignement. Beaucoup de membres du corps académique du CHUV n'ont pas de temps préservé pour toutes ces activités parce que le budget ne le permet pas. Il faudrait que l'on puisse identifier et compléter le budget du CHUV où une part serait dévolue à protéger du temps pour que les jeunes professeur/Es puissent poursuivre une carrière dans de bonnes conditions. Il estime que cela peut se faire sans MEDUNIL. Le Décanat tient par ailleurs à ce que le Directeur du CHUV ait un background académique, ce qui n'a pas toujours été le cas. À l'heure actuelle, tous les collègues praticiens apprécient le fait que le directeur soit un professeur. IL estime que MEDUNIL ne garantit pas cela, mais que cela pourrait être obtenu par le changement de la Loi sur les hospices. En conclusion, le Décanat FBM espère que le Conseil d'État renoncera à MEDUNIL.

M. Arlettaz remarque plusieurs points soulevés font partie de MEDUNIL et que renoncer à la réforme c'est aussi ne pas tenter la possibilité d'y remédier. Il estime aussi, en réponse aux remarques précédentes, qu'il n'est pas exact que dans la nouvelle organisation de MEDUNIL le Président choisit le doyen; le Président soumet le doyen au vote du conseil académique. Aujourd'hui c'est le conseil UNIL/CHUV qui soumet la candidature du Doyen au Conseil de Faculté. Par rapport à la provenance académique du président c'est indiscutablement l'intention de MEDUNIL que le président provienne de préférence du milieu académique. Le Recteur souligne enfin que tous les organes que la direction a consultés auront la possibilité de se prononcer individuellement sur ce thème.

Mme Berger, clinicienne et médecin cadre au CHUV, annonce que les médecins cadres ont eu leur réunion récemment et qu'ils soutiennent le projet. Ils expriment aussi leur préoccupation quant à la motivation des jeunes académiques. Le poste de professeur/e clinicien/ne tel qu'il est proposé pose problème à leurs yeux; ils proposent de considérer d'avantage l'aspect académique qui devrait faire selon eux l'objet de critères de promotion différent selon que l'on est biologiste scientifique, médecin ou soignant paramédical. Ils aimeraient que l'on considère la possibilité de créer des postes de professeurs assistant renouvelable (au lieu de celle de privat docent) assujettis à des critères claires. Ces postes pourraient alors évoluer vers des positions de professeur/Es titulaires ou associés.

Mme Rusconi affirme que les doctorants sont en partie déçus par MEDUNIL qui n'apporte pas de solution à leurs problèmes. Elle redoute que l'application des règlements sur le personnel de l'UNIL ne prive les doctorant de la possibilité de faire un post-doc en les forçant à partir au moins une année. Les groupes de recherche de pointe existent au CHUV et à l'UNIL et MEDUNIL pourrait empêcher, selon elle, les doctorants d'en faire partie. Mme Rusconi estime que si on est doctorant à l'UNIL, on a déjà des contacts avec certaines personnes et qu'il serait mieux d'avoir la possibilité de pouvoir faire un post-doc sur place. Mme Ruconi redoute que la nouvelle organisation ne force les gens à s'en aller.

M. Moreillon, en réponse à Mme Rusconi estime qu'il est important de partir après le doctorat. Il estime que la responsabilité de préparer au départ et au retour des doctorants incombe aux «patron/ne/s».

L'Association des Étudiants en Médecine (AEM) de Lausanne tiendra son AG mardi 4 octobre, mais l'avis général des étudiant/Es semble aller franchement vers un soutien à MEDUNIL.

Le Président rappelle le questionnaire qui a été envoyé pour analyser le projet MEDUNIL et au Conseil d'examiner les différentes réponses qu'il a reçues.

Mme Berger pose une question à propos de la gestion des Ressources Humaines. Le projet de loi est très général; il y aura ensuite un règlement d'application. Or, les RH d'un Hôpital c'est quelque chose de vraiment important, si cela dysfonctionne c'est tout l'outil du CHUV qui serait affecté. Les médecins désireraient un projet plus détaillé pour pouvoir y adhérer complètement. La préoccupation vient notamment des commissions de nomination que MEDUNIL ne définit pas assez clairement.

M. Herr soutient que les sciences fondamentales et les sciences cliniques sont deux cultures différentes avec des exigences différentes. Selon M. Herr on devrait avoir un service RH mais avec quelqu'un de responsable pour les sciences cliniques et quelqu'un d'autre pour les sciences fondamentales.

Mme Berger soutient tout à fait cette remarque. Elle constate qu'il n'y a pas les mêmes objectifs. Il faut vraiment prendre cette occasion pour améliorer les commissions de sélection et leurs critères en tenant compte des spécificités des sciences fondamentales et de la médecine cliniques.

M. Beckmann insiste sur les deux cultures et trouve que leur union au sein de MEDUNIL tient du mariage forcé.

M. Herr, en réponse, estime que comme dans tout mariage il y a une part d'engagement et d'inconnu, mais qu'il vaut la peine d'oser le mariage.

M. Ertekin estime la remarque du Recteur importante, puisque ce projet va permettre une évolution. M. Ertekin aimerait demander en quoi le nouveau projet permet une évolution qui n'est pas permise en gardant l'état actuel.

Le Recteur prend un exemple pour répondre: s'il y a une partie de l'organisation du CHUV qui ne satisfait pas l'UNIL, elle n'a aucun pouvoir dessus puisque le personnel du CHUV n'est pas du ressort de l'UNIL; une gouvernance unique permettrait de résoudre une part des problèmes. Le Recteur rappelle qu'aujourd'hui le dossier est dans les mains politiques du Conseil d'État. C'est le Conseil d'État qui choisira d'aller auprès du Grand Conseil pour faire voter cette loi, ou pas, en fonction de la réponse à la consultation. M. Arlettaz réitère qu'il est important que chacun s'exprime en donnant son avis.

M. Ohl constate que chaque fois qu'il y a un changement il y a des résistances. Il estime pourtant que les résistances sont plus importantes et d'un niveau inattendu pour lui. Elles lui semblent pourtant fondées et paraissent raisonnables. On voit un changement qui se profile avec un vrai projet; pour ceux qui sont à l'extérieur il est parfois difficile de saisir tous les enjeux. C'est normal qu'il y ait des avis contrastés et différents, mais il faut essayer de faire en sorte que ces points ressortent pour améliorer ce projet de façon à ce qu'il puisse satisfaire un maximum de personnes impliquées. M. Ohl se demande si certaines de ces résistances ne sont pas dues (aussi) à des relations de pouvoir. M. Ohl estime que c'est important de prendre en compte les avis de tout le monde et d'être vraiment à l'écoute des personnes parce que on ne peut pas changer une organisation contre les gens qui y sont impliquées.

M. le Président remercie M. Ohl pour l'avis de quelqu'un qui n'est pas directement impliqué dans ce projet de loi.

Le Recteur rappelle qu'il faut donner l'avis du CU pour le 7 octobre, c'est-à-dire bien avant la prochaine séance du CU.

Le Président estime que la Direction a entendu les avis des uns et des autres et l'abstention dubitative de certaines autres personnes. Le Président évoque donc la possibilité de transmettre la position du CU sur la base des notes du PV courant.

M. Ertekin ne comprend pas les prises de position contre ce projet, puisque MEDUNIL propose de changer (au moins partiellement) quelque chose par rapport au règlement actuel. Sans MEDUNIL ce changement n'existerait pas. C'est pour ça qu'il pense que le Conseil ne devrait pas prendre position contre ce projet.

Le Président relève que le quorum n'est plus atteint et qu'un vote n'est plus possible; donc il déclare que le CU s'exprimera à travers le PV de la séance et un résumé synthétique qui circulera brièvement auprès des membres du Conseil avant la date buttoir du 7 octobre.

Le Bureau et le Président rédigeront une synthèse des débats et en feront part à la Direction. Cette synthèse sera dans un premier temps soumise aux membres du CU pour retouche (*annexe*).

7. Divers et interpellations

Mme Delapierre de la faculté des HEC a été étonnée de constater, à la lecture du RGE, qu'il n'était plus possible à une faculté de conserver, selon son propre règlement, le critère d'échec définitif pour une moyenne inférieure à 3.0 à la première tentative. HEC va envoyer un courrier à ce sujet.

Le Président remercie les membres du CU de leur présence et lève la séance à 18h35.

Procès-verbal: M. Andrea Coduri

Lausanne, le 16 novembre 2011